

Pause BILAN

Faire le point en présentant le schéma animé pour amener les élèves à objectiver les notions clés abordées dans les activités précédentes. Au besoin, présenter le schéma animé à l'aide du texte suivant.

- La Charte des droits et libertés de la personne du Québec a pour but d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, de protéger la population du Québec contre toutes les formes de discrimination et de faciliter la vie en société.
- Cette charte prévoit, entre autres, le droit à la sécurité, à l'éducation publique gratuite pour tous, le droit à la dignité et au respect de sa vie privée. Elle permet

également la liberté d'opinion, de réunion, d'expression et de religion.

- La Charte s'applique à tout le monde, mais elle peut être limitée par certaines lois. Par exemple, la liberté d'expression est limitée par des lois qui interdisent les actes de violence, les menaces et les discours haineux envers des personnes ou des groupes. La liberté de réunion a également des limites. Toute réunion doit être pacifique et le droit de manifester est limité par des lois (pour éviter les émeutes et des crimes, etc.) et des règlements municipaux (pour éviter de troubler la paix du voisinage, etc.).